

CHARTRE D'ÉTHIQUE

La Charte d'éthique du Groupe TEMIS formalise les principes fondamentaux qui guident les décisions et les actions de l'Entreprise.

Partagées par l'ensemble du personnel, ces valeurs permettent de répondre à la confiance que les Clients, les Fournisseurs et les Partenaires sont légitimement en droit d'attendre du Groupe TEMIS.

La Charte ne se substitue pas aux lois et règlements en vigueur dans notre profession. Elle vise à donner à chacun, quelque soit son niveau de poste, des critères d'appréciation et des éléments de référence dans la conduite quotidienne de ses activités professionnelles.

Respect des personnes

Le respect des droits fondamentaux de la personne humaine définis dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, constitue une exigence permanente pour tous les salariés du Groupe TEMIS.

En tout lieu, dans l'exercice de ses missions, chacun veille à adopter à l'égard d'autrui, collègue ou interlocuteur extérieur, une attitude courtoise et respectueuse.

Les missions confiées aux salariés prennent en compte leur formation préalable et, dans l'exécution de leur tâche, leur santé et leur sécurité.

L'Entreprise, consciente de son rôle social, intègre dans sa dynamique de développement, les impératifs de l'intérêt collectif.

L'autorité hiérarchique ne peut être exercée à d'autres fins que celle d'assurer le bon fonctionnement de l'Entreprise.

Elle est exercée avec discernement et ne doit conduire à aucun abus ou brimade.

A chacun de ses salariés, le Groupe TEMIS garantit le respect de sa dignité et de sa vie privée.

Respect des lois

L'Entreprise veille à ce que ses activités soient conduites conformément à des standards d'honnêteté, d'intégrité et d'exigence professionnelle.

Cette obligation emporte, en premier lieu, le respect absolu des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Une attention toute particulière est portée aux dispositions régissant les marchés publics, la concurrence, le travail et l'emploi, la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.

Respect du client

Avec ses Clients, le Groupe TEMIS entend privilégier des relations partenariales fondées sur un contrat de fiabilité et de confiance.

L'amélioration de la qualité et l'optimisation des coûts des prestations proposées font l'objet d'une analyse conjointe.

La démarche Qualité de l'Entreprise exige de tous les membres du personnel le respect des principes de loyauté et d'intégrité à l'égard des Clients du Groupe TEMIS. Chaque salarié est notamment tenu à un devoir de réserve et de discrétion.

L'Entreprise maintient en permanence sa capacité d'adaptation aux évolutions techniques et juridiques de la profession. Elle veille à la qualité éthique de ses fournisseurs et de ses éventuels sous-traitants.

Particulièrement soucieuse de satisfaire à ses obligations générales et spécifiques de sécurité, le Groupe TEMIS peut être amené à proposer à ses Clients des actions de partenariat afin d'améliorer la maîtrise des risques.

Respect de l'environnement

Au cœur de la démarche sociétale du Groupe TEMIS, la protection de l'environnement constitue une exigence constante.

Cette éthique environnementale suscite, au sein de l'Entreprise, des comportements individuels en harmonie avec ces principes fondamentaux.

L'Entreprise inscrit ses actions notamment d'investissement, dans une dynamique qui concilie les dimensions économiques, sociales et environnementales pour un développement durable.

Dans la mesure du possible, elle promeut les solutions qui favorisent les initiatives du commerce équitable.